



FOREST

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

2018-2024

FOREST : UNE COMMUNE VERTE, UNIE, DYNAMIQUE,
SOLIDAIRE, ACCESSIBLE ET A L'ECOUTE DE SES
HABITANT.E.S

Table des matières

Introduction	2
1 ^{ère} partie - Un nouveau partenariat public - citoyen.....	3
1. Démocratie participative	3
2. Information & Transparence	4
3. Gestion communale, gouvernance et administration.....	5
4. Egalite des droits.....	6
5. Forest, une Commune hospitalière.....	7
2 ^{ème} partie – Une Commune émancipatrice, ouverte, accueillante et intergénérationelle	9
1. Enseignement et extrascolaire	9
2. Action sociale, CPAS et personnes vulnérables.....	11
3. Santé	12
4. Enfance et Jeunesse	13
5. Aînés	14
6. Genre	15
7. Activités culturelles	16
8. Sports et loisirs	17
9. Développement économique et commerce.....	18
10. Emploi.....	19
11. Prévention	20
13. Tranquillité publique.....	22
3 ^{ème} partie - Lutter contre le dérèglement climatique, améliorer la qualité de l’air et le cadre de vie des Forestois.e.s.....	24
1. Eau, Energie.....	24
2. Environnement, transition écologique, espaces verts	25
3. Revitalisation urbaine, Espace public et Urbanisme	26
4. Mobilité et qualité de l’air	28
5. Logement.....	30
6. Service central d’achats	31
7. Nuisances sonores et électromagnétiques, bien-être animal	31
8. Propreté publique	32

Introduction

Pour les six prochaines années, la majorité forestoise choisit l'émancipation au repli sur soi. Forest ira plus loin, pour les citoyens, avec les citoyens. Pas d'incantations, mais des solutions concrètes.

Inspirée des vents municipalistes et consciente de sa poussée démographique, Forest veut relever les défis et générer les équilibres. Quelle sera la vie du citoyen - sa place - dans une ville où l'urbanisation galope, où s'enchaînent les défis, sociaux, culturels, écologiques ?

Penser la ville autrement, pour s'y sentir à sa place

Depuis plusieurs années, dans différents pays, le bien-être se mesure, statistiquement. Parmi ses indicateurs d'évaluation, d'importantes valeurs immatérielles : la relation sociale, la santé, le niveau de satisfaction de la population. Ce système statistique de mesure apparaît de plus-en-plus complet, par rapport à celui du Produit Intérieur Brut.

Pour un avenir vivable, sensé, et désirable pour tous, les fers-de-lance de la majorité sont les suivants :

- Services communaux et espaces collectifs accueillants, diversifiés, en nombre suffisant : crèches, écoles, lieux pour les aînés, commerces de proximité, ...
- Egalité des droits et cohésion sociale, entre genres, origines, âges, réalités économiques, réalités administratives, obédiences ;
- Partenariat actif entre citoyens et associations ;
- Protection des personnes les plus vulnérables ;
- Augmentation des logements accessibles aux revenus modestes ;
- Politique d'emploi axée sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, et non sur leur contrôle ;
- Développement de l'offre culturelle et réflexion sur son contenu : comment l'art, actuellement, peut-il rencontrer sa population forestoise ?
- Plaisir de vivre, créativité et convivialité des espaces publics, des espaces verts, des espaces de loisirs, des parcs, de chaque quartier forestois ;
- Rues agréables à pratiquer, propres, vertes, calmes, sécurisantes ;
- Utilisation optimale des infrastructures sportives, notamment par les associations et les initiatives citoyennes. Accessibilité administrative de ces infrastructures ;
- Mesures climatiques, pour lutter contre le dérèglement et améliorer la qualité de l'air: verdurisation des façades et espaces publics, développement de la mobilité douce, ...
- Conscience environnementale élargie : bien-être animal, rivières urbaines, ...

Il est possible de faire plus, de faire autrement, en garantissant l'équilibre budgétaire. D'autres villes européennes l'ont réalisé, avant nous. Nos solutions seront concrètes et inspirées ; propres à fonder une identité forestoise, à l'image de chacun.

1^{ère} partie - Un nouveau partenariat public - citoyen

La commune est le premier point de contact des citoyen.ne.s avec l'autorité publique, l'administration et les élu.e.s. C'est au niveau local que les habitant.e.s peuvent le mieux actionner les outils démocratiques. Nous voulons une commune transparente, à l'écoute de sa population et qui favorise la participation réelle et effective des citoyen.ne.s à la prise de décision.

Les services administratifs, pour la plupart en contact direct avec les citoyen.ne.s, doivent être accueillants, accessibles, efficaces, orientés solution, exemplaires en matière de lutte contre les discriminations. Le futur déménagement vers l'Hôtel communal est une opportunité. Il permettra de réorganiser certains services, ainsi que l'accueil du public et la place des citoyens.

1. Démocratie participative

Nos priorités :

- Créer un service de la participation citoyenne sous l'autorité de la secrétaire communale et sous la coordination du Bourgmestre. Toutefois, cette nouvelle approche sera transversale à toutes les compétences. Faire accompagner cette démarche par un prestataire (une association/bureau spécialisé en méthodes participatives).
- Organiser en début de la législature des « Assises citoyennes » : présentation de la déclaration de majorité, information quant aux outils de démocratie à mettre à la disposition des Forestois.es, débat sur les priorités de la Déclaration. Assurer le suivi des politiques et des réalisations en milieu de législature et les évaluer en fin de législature.
- Développer la dynamique des budgets participatifs dès 2019 en réservant un budget significatif par an pour des projets proposés par des habitant.e.s et soumis au vote d'un jury citoyen reflétant la diversité de la commune.
- Créer un droit d'initiative citoyenne, qui permet d'obtenir du Conseil Communal qu'il délibère et vote sur un texte précis proposé par des citoyen.ne.s et, à défaut, qu'il le soumette à consultation populaire selon le processus suivant :
 - Le texte de l'Initiative doit réunir 1% des habitants soit 560 personnes. La loi sur la consultation populaire communale définit les matières dans lesquelles le droit d'initiative peut s'exercer et les procédures d'examen de validité.
 - Le Conseil communal a un an tout au plus pour se prononcer par vote sur l'initiative. S'il l'accepte, il la concrétise par une délibération.

- S'il la refuse, le texte de l'Initiative est soumis à consultation populaire communale, en même temps, éventuellement, qu'un contre-projet du Conseil communal.
- Néanmoins, l'initiative peut aussi être retirée par ses porteurs et porteuses, en échange d'un vote par le Conseil communal de sa propre contre-proposition
- Organiser des conseils communaux mixtes (conseillers communaux et conseillères communales, habitant.e.s tiré.e.s au sort). Les conseils communaux mixtes ont comme objectif de rapprocher les élu.e.s des citoyen.ne.s Il s'agit de structures qui réunissent ces deux catégories et qui peuvent émettre des avis et des recommandations. Être attentif à ce que les citoyen.ne.s tiré.e.s au sort soient le reflet de la diversité des habitants de notre commune. Un travail spécifique sera réalisé pour travailler avec l'ensemble de la population en prenant soin d'inclure toutes les catégories de la population.
- Poursuivre et développer l'organisation de rencontres citoyennes annuelles avec le Collège dans tous les quartiers.
- Revoir la disposition du Conseil Communal pour instaurer un climat de réel débat et d'ouverture au public.
- Faire présider le Conseil Communal, par un.e conseiller.e non membre du collège.
- Clarifier le règlement d'ordre intérieur (ROI) du Conseil Communal concernant le droit d'interpellation des citoyen.ne.s.
- Organiser la retransmission en live streaming du Conseil Communal.
- préparer les citoyen.ne.s de demain en poursuivant le développement de dynamiques participatives dans les écoles, impliquant les élèves et les équipes éducatives dans l'analyse des besoins et des possibilités des différentes politiques qui les concernent.

2. Information & Transparence

Nos priorités :

- Réaliser un cadastre de tous les mandats liés à la Commune, les mandataires et leurs rémunérations et le mettre en ligne sur le modèle [ici](#).
- Revoir la communication générale de la Commune de manière à être plus audible pour l'ensemble des citoyen.ne.s.
- Réorganiser le journal communal. Publier régulièrement des dossiers thématiques qui mettent en avant les services communaux, les associations et les initiatives citoyennes. Dépolitiser le contenu (plus aucune signature et/ou photo des mandataires à chaque article) et valoriser les initiatives citoyennes et communales. Faire une tribune pour tous les partis élus au Conseil Communal.
- Assurer une présence plus effective sur les réseaux sociaux (page Facebook et profil Twitter communaux)

- Créer une newsletter communale.
- Organiser, au moins une fois par an, un accueil / une rencontre de tous les habitant.e.s qui viennent de s'installer sur le territoire de la commune.
- Réaliser une brochure reprenant les informations importantes sur la commune et qui sera remise systématiquement à chaque nouvelle personne qui se domicilie à Forest.
- Organiser une cérémonie pour les nouveaux citoyens belges.
- Améliorer l'information aux habitant.e.s en matière de chantiers de travaux publics, en collaboration avec le service des travaux.
- Améliorer la publicité et l'accessibilité des données concernant les décisions du Conseil Communal, les budgets, les dossiers urbanistiques, l'organigramme communal, les horaires et la géolocalisation des services communaux, les statistiques concernant la commune.
- Organiser des séances d'information sur le budget communal.
- Ouvrir les CA et les AG de toutes les asbl para-communales à l'opposition.
- Renforcer le code de bonne conduite électoral qui pourrait porter sur le nombre de publications autorisées, l'utilisation du fichier électoral, l'affichage dans les commerces et dans l'espace public, en veillant à ne pas défavoriser les nouveaux/nouvelles candidat.e.s ou les nouveaux partis.

3. Gestion communale, gouvernance et administration

Une occasion unique se présente avec la rénovation globale de la maison communale. La réintégration par les services d'ici 2021 doit être l'occasion de repenser l'organisation de l'administration communale en étant particulièrement attentif aux besoins des citoyens et des citoyennes et au bien-être au travail du personnel.

L'objectif est de compter sur des services communaux valorisés et motivés pour un meilleur service à la population.

Nos priorités :

- Renforcer la dynamique du projet Dewin pour réorganiser les services communaux au service des citoyens.
- Soutenir et motiver le personnel de la commune (entretien de fonction, description de fonction, évaluation, formation, team building, etc....).
- Poursuivre le projet de statutarisation du personnel
- Repenser les horaires d'ouverture des services en fonction des personnes actives, des étudiant.e.s et des personnes en formation via les services d'insertion socio-professionnelle.

- Veiller aux formations spécifiques pour les agents communaux et la police (formation Alzheimer, Diogène, victimes de violences intrafamiliales, formation du personnel des services État-Civil et Population à l'ADDE).
- Renforcer le service population et État-Civil par des juristes spécialisé.e.s en droits des étrangers.
- Renforcer le guichet unique pour personnes à mobilité réduite.
- Renforcer IRISBOX via des bornes publiques dans des lieux stratégiques (BRASS, espace info jeunesse, maison des jeunes, de repos...).
- Poursuivre la mise en place de l'e-administration.
- Étudier la possibilité d'offrir des déplacements collectifs vers les services administratifs en fonction des besoins de la population (PMR, aîné.e.s...).
- Affecter une personne de référence au sein de l'administration pour aider spécifiquement les personnes en situation de handicap dans leurs démarches administratives et le suivi d'une politique transversale.
- Assurer le quota de la fonction publique de personnes en situation de handicap dans le personnel communal.
- Définir dans le ROI du Conseil Communal un code de déontologie clair consacré aux cumuls de mandats et conflits d'intérêts.
- Former un collège avec des membres qui se consacrent à leur mandat, sans cumuler avec une autre fonction électorale.

4. Egalité des droits

Nos priorités :

- Accueillir tout.e citoyen.ne qui se présente aux différents services communaux équitablement.
- Traiter tout dossier (état civil/ population) avec respect et empathie, en essayant d'y trouver des issues favorables (lors d'entretiens organisés dans le cadre de la lutte contre les mariages de complaisance et de reconnaissance d'enfants par exemple).
- Soutenir le plan diversité de la commune.
- Respecter toute personne indépendamment de son origine, ses croyances et ses aspirations. Respecter son parcours et ses choix.
- Adhérer à la Coalition Européenne des Villes Contre le Racisme (ECCAR)
- Développer le service égalités des droits.
- Soutenir les actions du service cohésion sociale afin qu'elles soient représentatives de la population forestoise.

5. Forest, une Commune hospitalière

Le 24 avril dernier, la Commune de Forest s'est engagée, via l'adoption d'une motion au Conseil Communal, à une série d'actions concrètes pour faire de Forest, une Commune hospitalière. Nous nous engageons à mettre en œuvre cette motion à savoir :

- Sensibiliser la population sur les migrations et l'accueil de l'autre ;
- Améliorer l'accueil et le séjour des migrant.e.s, des réfugié.e.s, des demandeurs/demandeuses d'asile et des sans-papiers ;
- Organiser des moments d'information sur les aides et les services organisés dans la commune à l'attention de tous les résidents et toutes les résidentes (belges, européens, étrangers avec ou sans papiers) ;
- Communiquer une information correcte et spontanée sur les procédures de séjour, de mariage/cohabitation légale, d'accès à la nationalité et sur les services existants au sein de la commune et s'assurer que les étrangers comprennent les procédures ;
- Veiller au respect des délais légaux fixés (enquêtes de résidence, inscriptions au sein de la commune, transmission des dossiers aux autres administrations entre autres l'Office des étrangers et aux régions, délivrance des accusés de réception et annexes, renouvellement des titres de séjour,...) ;
- Respecter les compétences communales et ne pas exiger de conditions supplémentaires non prévues par la loi ;
- Être vigilant dans les procédures de radiation et faciliter la procédure de réinscription par la commune ;
- Respecter le droit à la vie privée et familiale lors de l'enregistrement des déclarations de mariage, de cohabitation et de reconnaissance de paternité ;
- Soutenir l'intégration des migrant.e.s ;
- Poursuivre toutes les initiatives prises dans le cadre des Initiatives Locales d'Accueil pour MENA ;
- Favoriser l'intégration scolaire des enfants réfugiés et des MENA ;
- Respecter les droits fondamentaux des personnes sans papiers dans les domaines du logement, de l'information, de la santé et de la scolarité, et notamment lors des arrestations ;
- Refuser tout repli sur soi, les amalgames et propos discriminatoires qui font des migrants des 'boucs émissaires' et enferment des milliers de personnes dans des zones de non-droit ;
- Demander aux autorités belges compétentes de remplir pleinement leurs obligations européennes en matière de relocalisation et de réinstallation des réfugiés ;
- Se déclarer solidaire des communes en Europe ou ailleurs confrontées à un accueil important de réfugiés ;

- Marquer notre ferme opposition à toute forme de politiques migratoires qui entraînent des violences et des violations des droits humains des personnes migrantes ;
- Soutenir les citoyens qui hébergent des sans-papiers et des migrants ;
- Organiser avec les citoyen.ne.s forestois.e.s une rencontre chaque année sur l'application des engagements présentés dans la motion.

2^{ème} partie – Une Commune émancipatrice, ouverte, accueillante et intergénérationnelle

Forest se caractérise par une grande mixité sociale et son accueil pour toutes et tous. La précarité est malheureusement de plus en plus grande en région bruxelloise, qu'elle soit due à des situations administratives ou professionnelles précaires, à de faibles ressources (pensions, allocations,...), au surendettement, à l'isolement, ou encore, à des problèmes de santé. Un nombre grandissant de jeunes, de femmes et de familles sont touchés.

Le CPAS et les associations soutenues par le dispositif de Cohésion Sociale représentent un levier important pour limiter les mécanismes d'exclusion pour tous les publics spécifiquement touchés par la pauvreté : jeunes, familles monoparentales, pensionné.e.s.

Permettre à tou.te.s les Forestois.e.s de vivre en bonne santé est un enjeu prioritaire. Il s'agit dès lors d'agir dans tous les domaines : le logement, l'environnement, la mobilité, l'alimentation...

Presque un quart des Forestois.e.s a moins de 18 ans et la croissance démographique à Forest est importante. Nous voulons, au-delà des structures d'accueil pour enfants, institutions et associations de jeunesse, favoriser l'émancipation et l'autonomie de celles et ceux qui sont les adultes de demain. Une vraie commune « amie des jeunes et des enfants ».

1. Enseignement et extrascolaire

Nous voulons des écoles lieux d'apprentissage, mais aussi d'ouverture et d'émancipation personnelle, citoyenne et culturelle, qui favorisent la participation des enfants et des jeunes aux projets de leur école. Nous voulons que le travail des enseignant.e.s et des formateurs.trices soit reconnu et valorisé. Et que le dialogue entre parents et pouvoir organisateur soit entretenu.

Nos priorités :

- Évaluer qualitativement le ROI des écoles communales avec les différents acteurs (associations de parents, équipes éducatives, PO...).
- Créer de nouvelles places dans les écoles (bâtiments vides à transformer, agrandissement et rénovation d'écoles existantes).
- Lancer un plan global de rénovation des écoles et des structures d'accueil en collaboration avec le service des travaux publics.

- Entamer les démarches pour la création d'une « école secondaire de pédagogie ouverte».
- Créer des nouvelles classes en immersion dans le cadre de l'élargissement des écoles.
- Inciter la fréquentation scolaire dès la première maternelle dans les écoles de la Commune, en sensibilisant les familles au bénéfice que représente la fréquentation d'un milieu d'accueil pour l'enfant.
- Mener à bien les deux constructions d'école (Bempt et « de Puzzel »), en collaboration avec le service des travaux publics.
- Dans chaque école, fédérer la communauté scolaire autour d'un projet d'établissement ambitieux et ouvert, donner un rôle accru et clair aux conseils de participation.
- Généraliser la participation citoyenne des élèves dans leur école via les conseils d'élèves.
- Poursuivre l'inclusion d'enfants en situation de handicap.
- Favoriser l'ouverture et l'utilisation du numérique dans les classes.
- Amplifier les programmes de prévention et gestion de la violence, du harcèlement et de l'isolement.
- Soutenir les directions d'écoles et équipes éducatives et assurer la formation continuée des enseignant.e.s afin de poursuivre la valorisation du personnel.
- Développer un projet d'accueil temps libre extrascolaire de qualité et tendre vers la gratuité des garderies.
- Développer un accompagnement scolaire de qualité après les heures de cours dans chaque école pour les parents qui le souhaitent en collaboration avec les écoles de devoirs présentes sur la commune, de Schola ULB, les maisons de quartier...
- Assurer un accueil accessible à tous les enfants.
- Favoriser les partenariats entre les écoles et l'académie et les Asbl de la commune pour proposer des animations culturelles et sportives.
- Assurer une priorité aux activités destinées aux 3-12 ans dans les infrastructures sportives entre 16h et 19h.
- Ouvrir les établissements scolaires le soir et pendant les vacances scolaires pour des cours de promotion sociale, des activités extrascolaires, des « écoles de devoirs »,...
- Assurer l'égalité d'accès à l'enseignement communal et tendre vers la gratuité (matériel scolaire, repas, garderie, activités sportives), notamment par la mise en place d'un système d'achat groupé de fournitures scolaires et fluidifier la prise en charge des frais scolaires des familles bénéficiaires du CPAS.
- Lutter contre le décrochage scolaire en collaboration avec les parents, les professionnels et des acteurs de terrain en proposant la généralisation de l'accompagnement scolaire après les heures de cours en collaboration avec les acteurs communaux et associatifs comme les écoles de devoirs. Lutter contre tous les stéréotypes liés au genre, aux cultures, aux différences et intégrer, pour chaque niveau, des séances d'information à la vie sexuelle, affective et relationnelle (animations EVRAS).

- Intégrer dans le cadre des cours d'histoire des séances d'information et de sensibilisation sur la colonisation et la déconstruction de son imaginaire.
- Favoriser l'ouverture de l'école en proposant des projets « culture-enseignement », l'éducation à l'environnement avec le soutien d'acteurs associatifs, la pratique du sport et l'apprentissage des élèves au fair-play dans le sport avec le « Panathlon Wallonie-Bruxelles »...
- Assurer un environnement sain et durable pour les élèves (lutter contre les pollutions intérieures, l'usage de perturbateurs endocriniens, réduire la consommation énergétique, diminuer la pollution de l'air dans et aux alentours des écoles par diminution de déplacements motorisés, veiller à la qualité et à l'accès des installations sanitaires).
- Favoriser une alimentation saine et à bas prix, étendre à toutes les écoles l'accès au marché public pour les cantines avec cahier des charges et clauses durables.
- Mettre en place un plan mobilité pour les écoles : déplacements collectifs, rangs scolaires, covoiturage, apprentissage du vélo. Sécuriser encore mieux les abords des écoles. Prévoir des parkings pour vélos dans les écoles. Fermer les rues devant les écoles durant les heures de pointe (début et fin des cours).
- Soutenir les projets intergénérationnels, notamment au travers de rencontres croisées entre écoles et résidences pour personnes âgées.
- Favoriser le dialogue parent-école en assurant le bon fonctionnement des conseils de participation et les rencontres avec les associations de parents (soutenir les initiatives développées par les équipes éducatives pour renforcer le lien).

2. Action sociale, CPAS et personnes vulnérables

Nos priorités :

- Organiser un accueil de première ligne au CPAS pour les nouveaux arrivants avec informations claires sur les services du CPAS et orientation vers les services complémentaires de la commune et des partenaires associatifs afin de limiter le non-recours aux droits sociaux.
- Simplifier et mieux accompagner les démarches administratives, rendre les documents administratifs sur le site internet plus accessibles et développer l'outil internet pour les usagers du CPAS.
- Prolonger la politique d'accès aux soins menée par le CPAS.
- Poursuivre l'aide à l'accès au logement via la garantie locative à obtenir au fonds du logement
- Renforcer les projets pilotes de travail social de type Housing First avec des publics discriminés sur le marché locatif privé.
- Poursuivre la politique de lutte contre la précarité énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

- Renforcer le rôle de plateforme de collaboration de la Maison de l'emploi avec les acteurs publics de l'insertion socio-professionnelle : Mission Locale, ALE service ISP du CPAS...
- Poursuivre le dialogue et la collaboration entre les acteurs associatifs locaux via la coordination sociale.
- Prévenir le surendettement en partenariat avec le centre d'appui régional des services de médiation de dettes.
- Mettre en œuvre la motion « Forest commune hospitalière », notamment par le développement de la cellule Aide Médicale Urgente.
- Soutenir la cellule Aide aux personnes sans abri.
- Promouvoir les cantous comme structure exemplaire auprès de la Région pour revendiquer un financement mieux adapté.
- Renforcer le travail du comité culturel comme lieu de participation pour les usagers du CPAS et envisager l'accès à la culture comme une voie d'émancipation.
- Maintenir au CPAS un équilibre entre les dépenses de fonctionnement, de personnel et de redistribution.
- Poursuivre la recherche de subsides pour développer les projets.
- Renforcer les économies d'énergie au sein des bâtiments du CPAS.
- Solutionner la problématique du manque de locaux au CPAS.
- Créer des structures d'économie sociale (cuisine et service logistique du Val des Roses) pour favoriser l'emploi, faire des économies d'échelle et renforcer les collaborations dans l'intérêt des Forestois.e.s.
- Améliorer les conditions de travail au sein du CPAS en veillant à ce que chaque travailleur social ait maximum 80 à 100 dossiers, en développant une démarche de qualité, en soutenant une gestion par projet.
- Via la coordination sociale, soutenir les initiatives de sensibilisation et de réalisation de travail social intégré entre acteurs associatifs et publics par rapport aux questions de handicap, d'accueil de la petite enfance, de santé mentale, de non-discrimination au logement, de précarité des jeunes, de commune hospitalière...
- Mener une réflexion quant à une mutualisation des services de support (IT, service juridique, service centrale d'achat...) avec l'Administration communale.

3. Santé

Nos priorités :

- Poursuivre, en partenariat avec le CPAS, le « plan forestois de santé » avec tous les acteurs locaux de santé et du social qui sera transversal à toutes les politiques.
- Soutenir l'activité physique et sportive, l'alimentation saine dans les collectivités.
- Proposer aux habitants un accompagnement pour la détection et l'intervention contre les pollutions intérieures.
- Améliorer l'accessibilité de la première ligne de soins et collaborer avec les communes voisines pour créer un poste médical de garde pour le Sud de Bruxelles.

- Soutenir les maisons médicales et autres pratiques ambulatoires, ainsi que les initiatives de santé communautaire.
- Encourager la création de nouvelles maisons médicales.
- Poursuivre, avec le CPAS, le comité d'accompagnement de la politique de la santé composé de médecins, de pharmaciens et de professionnels de la santé.
- Mener des campagnes de prévention autour du SIDA, du diabète, de la maladie d'Alzheimer.
- Favoriser les partenariats et les échanges avec les villes en Belgique et en Europe qui travaillent sur les questions de santé et d'environnement.

4. Enfance et Jeunesse

Nos priorités :

- Intégrer le concept de « ville amie des enfants » dans toutes les politiques et spécialement dans l'aménagement des espaces publics (voir partie espaces publics).
- Augmenter le nombre de places en milieux d'accueil diversifiés en priorité dans les quartiers identifiés par l'ONE comme en pénurie de places d'accueil (en collaboration avec l'association Le Ballon Rouge).
- Sur le modèle de la crèche les Baladins, développer des projets d'accueil intergénérationnels et d'ISP.
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans ces structures.
- Organiser un « maillage jeux » en augmentant les espaces de jeux, tant dans des espaces réservés, que dans les espaces publics (pockets parcs, oreilles de trottoirs, etc....) pour que chaque enfant bénéficie d'un espace jeux à moins de 5 minutes de son domicile.
- Ouvrir les cours de récréation des écoles durant les WE et vacances scolaires.
- Favoriser la participation citoyenne des enfants en créant un Conseil consultatif des enfants de 6 à 12 ans avec les écoles officielles et les autres réseaux, les mouvements de jeunesse et le secteur associatif.
- Garantir l'accès des jeunes aux infrastructures sportives et culturelles communales.
- Favoriser dès le plus jeune âge la mixité d'âge, de sexe, de culture, d'origines sociales et l'égalité filles-garçons en diversifiant les lieux et les activités proposées dans les services de l'accueil extrascolaire.
- Renforcer le « service jeunesse » et créer des antennes.
- Créer un conseil de la jeunesse en lien avec les écoles officielles et les autres réseaux, les mouvements de jeunesse et le secteur associatif.
- Créer des outils performants (sites, brochures) d'information sur les possibilités de loisirs pour les jeunes dans la commune.
- Poursuivre et intensifier les collaborations avec les nombreuses associations et institutions jeunesse de la commune.
- Intégrer les actions intergénérationnelles aux activités du service jeunesse.

- Soutenir les activités intergénérationnelles avec le CPAS et les associations actives dans le domaine.
- Renforcer les animations artistiques et les animations autour du livre et de la lecture dans nos structures d'accueil.
- Afin de soutenir la parentalité, organiser des séances d'information et des conférences en présence de personnes ressources pour les jeunes parents en lien avec l'ONE et Kind en Gezin.
- Favoriser les liens entre les équipes éducatives des crèches et des écoles maternelles afin d'assurer la meilleure transition vers les classes maternelles.
- Continuer d'accorder une priorité aux familles monoparentales et aux parents en formation dans l'accès aux structures communales et augmenter le pourcentage de « situation d'urgence ».

5. Aînés

Nos priorités :

- Créer un conseil participatif des aîné.e.s qui peut relever leurs besoins spécifiques.
- Coordonner les services publics et privés indispensables au maintien à domicile.
- Initier des formations aux nouvelles technologies spécifiquement pour les plus âgé.e.s
- Valoriser le savoir des aîné.e.s en facilitant les collaborations avec des associations (ex : écoles des devoirs, aide aux réfugiés, Croix-Rouge...) ainsi que le volontariat.
- Favoriser les échanges via les jardins et restaurants collectifs, les rencontres intergénérationnelles.
- Lutter contre la fracture numérique chez les aînés.
- Encourager les pratiques sportives pour aîné.e.s (marche, natation, yoga, gym douce...) dans les infrastructures sportives communales.
- Collaborer avec les autres communes en vue de la création de pôles intercommunaux dans les services de soins de santé destinés aux aîné.e.s et développer des systèmes d'assistance à distance pour préserver leur autonomie.
- Soutenir les initiatives de résidences-services sociales, habitats groupés, « kangourous »...
- Créer un réseau de « citoyens solidaires » avec l'appui des asbl compétentes.
- Ouvrir au maximum les maisons de repos vers les quartiers, envisager la présence d'animaux de compagnie dans les maisons de repos.
- Disposer de services de transports collectifs avec navettes pour se rendre aux marchés, aux spectacles, ...
- Maintenir le Val des Roses comme un modèle dans l'accompagnement des aînés (développer les activités Snoezelen, renforcer le conseil des résidents, renforcer l'ouverture de la maison vers le quartier).

- Encourager les actions qui facilitent la mobilité des aînés en tenant compte des spécificités liées à l'âge.
- Améliorer la visibilité de l'offre de commerces locaux ambulants de livraison de courses à domicile.
- Recenser et faire connaître les actions proposées à domicile pour maintenir les liens sociaux et lutter contre l'isolement.
- Encourager le développement d'initiatives basées sur l'entraide entre voisins.
- Encourager le développement de l'offre d'accès aux loisirs et à la culture à domicile (Bibliothèque, vidéothèque, ludothèque ...).

6. Genre

Nos priorités :

- Évaluer régulièrement la manière dont les budgets sont affectés aux différentes politiques (petite enfance, urbanisme, formation, emploi, santé, culture, sport...) pour s'assurer qu'on réponde bien aux besoins de toutes et de tous, en ce compris les besoins des femmes.
- Adopter [la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale](#) ainsi qu'un plan pour la mettre en œuvre.
- Renforcer la prise en compte de la parole des filles et des femmes dans le cadre de l'aménagement des rues de la commune (éclairage, améliorer les zones avec peu de visibilité, agents de prévention...). Organiser des marches exploratoires sur le sentiment de sécurité des femmes.
- Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des femmes, notamment en investissant dans plus de places d'accueil pour les enfants en bas âge.
 - Contribuer à l'émancipation des filles et des femmes en luttant activement contre les stéréotypes liés au genre à tous les niveaux de la vie communale.
- Organiser des animations EVRAS à partir de la 3^{ème} maternelle dans les écoles.
- Choisir des supports didactiques respectueux de la question du genre au sein des écoles communales.
- Défendre la parité dans toutes les instances communales et para-communales.
- Augmenter les logements de transit afin d'offrir un toit aux femmes victimes de violences conjugales.
- Systématiser l'intégration du critère de mixité dans l'octroi des subventions communales.
- Lutter contre le harcèlement en rue par une politique « tolérance zéro ».
- Donner une priorité aux familles monoparentales dans l'inscription de leurs enfants dans les crèches communales.
- Mettre en avant des personnalités féminines dans le choix des noms des rues et des places et veiller à respecter un équilibre dans ce domaine sur l'espace forestois.

- Mettre en place un accompagnement spécifique vers l'emploi pour les femmes les plus éloignées du marché de l'emploi, par l'action coordonnée des organismes actifs au sein de la Maison de l'emploi (ALE, Mission Locale, CPAS, Antenne Actiris).

7. Activités culturelles

Forest a vu fleurir ces dernières années de nombreuses initiatives culturelles (parcours d'artistes, BRASS, Forest Sounds Festival, SuperVliegSuperMouche, Carnaval pour pas un Balle, collaborations avec le Wiels et Ten Weyngaert), il s'agit de les pérenniser, de les renforcer et de mieux les faire connaître pour qu'elles bénéficient à toute la population.

Nos priorités

- Poursuivre et renforcer les initiatives culturelles publiques et citoyennes (Forest Sounds Festival, Parcours d'artistes, BRASS, SuperVliegSuperMouche, Carnaval pour pas un Balle, cinéma en plein air etc.).
- Mettre sur pied un « plan culture » en réunissant tous les acteurs culturels forestois en vue d'une stratégie globale en matière de culture et d'événements.
- Mettre à disposition des ateliers pour les artistes (répétitions, stages...).
- Création d'un « label forestois » pour artistes et artisans forestois.
- Éditer un guide des lieux d'exposition, de stages, d'événements culturels.
- Valoriser l'académie de musique, de danse et des arts parlés.
- Mener une réflexion pour la création d'une académie des beaux-arts.
- Poursuivre le développement de la bibliothèque de Forest et de ses antennes via notamment la création d'une antenne à Albert et d'une antenne mobile.
- Continuer à développer les animations pour les écoles, crèches, parcs et associations afin de favoriser la lecture dès le plus jeune âge.
- Dans le cadre de son déménagement à l'Abbaye, faire de la bibliothèque un lieu de rencontre pour l'ensemble des publics forestois. Une antenne sera maintenue à Saint-Antoine.
- Renforcer les collaborations entre structures culturelles francophones et néerlandophones et soutenir les initiatives culturelles d'ouverture à d'autres cultures.
- Finaliser la mise en œuvre du projet ABY comme pôle culturel qui accueillera l'académie, la bibliothèque, des salles d'expos, une salle de spectacle, des espaces jeunesse, des locaux polyvalents.
- Créer un événement musical festif et culturel (type Forest Sounds Festival) à destination des jeunes adolescent.e.s (15-18 ans), à élaborer avec les mouvements de

jeunes et/ou les ados des écoles.

- Création d'un espace culturel spécialement dédié à la petite enfance avec une attention particulière pour l'accueil des publics plus précarisés et des familles monoparentales.
- Création d'une ludothèque.
- Poursuivre, avec les différentes instances, la revitalisation culturelle du Movy Club.

8. Sports et loisirs

Le sport est un élément fondamental en matière de promotion de la santé, de bien-être physique, du respect des autres, de tissage de liens sociaux et d'apprentissage du fairplay. Les sports doivent pouvoir être pratiqués dans les clubs sportifs, mais aussi dans les espaces publics accessibles à tou.te.s. Forest peut s'enorgueillir de ses nombreux clubs sportifs de toutes disciplines.

Nos priorités

- Intégrer dans les aménagements des espaces publics, dans les parcs, dans les contrats de quartier, des espaces libres de jeux et de sports (panneaux de basket, terrains de pétanque, Agoraspace, skatepark...) et des bancs pour permettre aux aînés de s'y poser.
- Soutenir le travail de formation des jeunes réalisé par les clubs sportifs.
- Assurer une utilisation optimale des infrastructures existantes en ce compris des cours de récréation d'écoles.
- Permettre l'utilisation durant certaines plages horaires des salles de sport aux personnes individuelles.
- Assurer les coordinations entre écoles et clubs sportifs pour organiser les activités après les heures d'école.
- Favoriser l'accessibilité de tous au sport (chèque sport) et aider les clubs sportifs forestois.
- Favoriser le sport pour tou.te.s (femmes, personnes en situation de handicap, aîné.e.s) et permettre l'accessibilité physique à toutes les infrastructures sportives.
- Poursuivre l'étude avec la région quant à la possibilité de réinstaller une piscine à Forest et établir un accord avec les communes voisines pour l'utilisation des piscines

(tarifs préférentiels).

- Augmenter l'offre d'infrastructures avec la création de salles multisports, de terrains synthétiques pour le hockey et le rugby et la création de salles pour les sports doux et les arts martiaux.
- Collaborer avec le Panathlon Wallonie-Bruxelles pour mener des opérations dans les écoles, les clubs sportifs pour favoriser le « respect dans le sport ».
- Organiser un événement sportif récurrent de grande envergure dans la commune (10km de Forest, course cycliste, tournoi, 24h du sport....).
- Soutenir et favoriser les activités extérieures dans nos parcs : yoga, « street workout », athlétisme et gym dans les parcs.
- Soutenir la rénovation des salles de sports, en collaboration avec le service des travaux.

9. Développement économique et commerce

Le tissu économique forestois est constitué d'une grande entreprise (Audi), de nombreuses PME/TPE et commerces, mais aussi de plus en plus d'initiatives d'économie sociale, locale et circulaire. Forest veut promouvoir l'économie sociale et locale et être un facilitateur entre les entreprises, les administrations, les instances régionales.

Nos priorités

- Mobiliser les entreprises forestoises afin d'augmenter le taux de mise à l'emploi des chercheurs d'emploi forestois en renforçant les relations entre les organismes d'insertion socio-professionnelle et les employeurs forestois.
- Favoriser le développement de l'économie sociale en renforçant les collaborations entre la commune et les partenaires de la Maison de l'emploi et en déléguant des services de proximité qui ne sont plus ou pas assez couverts par la commune et ses partenaires (exemple : livraison des repas à domicile, les gardes malades à domicile pour adultes et enfants, etc.).
- Signer une convention de collaboration avec Hub.Brussels (ex-Atrium), afin notamment de créer une Agence Immobilière Commerciale pour lutter contre les vides commerciaux et favoriser la diversité, la mixité et la proximité des commerces.
- Soutenir la création d'associations de commerçants.
- Mieux accompagner les porteurs de projets de développement local et mettre en place un guichet unique à l'attention des PME et TPE pour faciliter les démarches administratives. Orienter les candidats entrepreneurs et les entreprises vers une offre de services adaptée à leurs besoins.

- Étudier la possibilité d'acquérir des espaces commerciaux via la régie foncière en cours d'élaboration.
- Développer un groupement d'employeurs (site internet) pour faire connaître les besoins et mutualiser les ressources.
- Soutenir les entreprises de travail adapté sur le territoire forestois, faire appel à leurs services dans le respect des règles de marché public.
- Promouvoir l'entrepreneuriat et principalement l'entrepreneuriat féminin.
- Créer un listing complet de tous les commerces forestois et la publier sur le site de la Commune.
- Assurer un appui logistique aux commerçants et faciliter l'accès des services aux commerçants.
- Prévoir des marchés publics qui facilitent le recours aux entrepreneurs locaux et privilégient l'économie sociale.
- Étudier la faisabilité de la création d'un incubateur phare de nouvelles technologies sur Forest.
- Soutenir les services d'infrastructures et de locaux comme les « FabLabs », les « Maker Spaces », les micro-fabriques , les repair cafés...
- Favoriser l'accueil de « Pop-up Stores » sur le territoire de la commune afin de revitaliser les noyaux commerçants.
- Création d'une maison des initiatives qui permettra aux citoyens d'avoir un accompagnement dans le cadre de leur développement de projets (entrepreneurial, associatif, citoyen, artistique...).
- Veiller à favoriser la mixité des commerces dans l'ensemble des quartiers, places publiques afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

10. Emploi

Trouver un emploi, c'est une nécessité pour tout un chacun, mais un parcours du combattant pour certains. Aider les personnes éloignées du marché de l'emploi à y accéder et augmenter le taux d'emploi des Forestois.es : voilà une vraie priorité. En effet, l'emploi participe à l'amélioration du pouvoir d'achat de la population et contribue au développement de l'économie locale, mais il permet avant tout aux individus de retrouver leur dignité, leur autonomie et leur émancipation.

Nos priorités :

- Intégrer des clauses sociales dans les marchés publics afin de favoriser l'engagement de chercheurs d'emploi forestois peu qualifiés.
- Poursuivre et intensifier les collaborations avec la Région afin de consolider et développer les emplois subventionnés.
- Créer un plan emploi « petite enfance » pour soutenir les écoles et crèches communales en octroyant des postes d'emploi subventionnés à mi-temps ou à temps plein, pour couvrir des fonctions telles que : garderie, surveillance, accompagnement, nettoyage, animation, etc. Ce plan permettrait de pérenniser des besoins structurels qui sont actuellement couverts par des prestataires ALE, donc sous contrat précaire.
- Aider à l'insertion des personnes fragilisées et éloignées du marché de l'emploi par la mise à l'emploi, en renforçant et en élargissant les missions des ALE et en développant les actions de formations professionnalisantes et les actions de mise au travail via des prestations occasionnelles dans des secteurs déterminés.
- Accompagner spécifiquement les chercheurs d'emploi de plus de 50 ans.
- Créer un trajet d'insertion socio-professionnelle pour les jeunes arrivant sur le marché de l'emploi afin d'augmenter les chances d'insertion durable sur le marché de l'emploi des Forestois.es.
- Via la Mission Locale, lutter contre la discrimination à l'embauche et augmenter le taux de réinsertion sur le marché de l'emploi des chercheurs d'emploi de longue durée.
- Créer un projet pilote de « quartier zéro chômeurs longue durée ».

11. Prévention

Nos priorités :

- Mener une politique active de prévention qui vise à une amélioration du vivre-ensemble qui permet aux Forestois.e.s de toutes générations et origines de se rencontrer, d'échanger et de construire ensemble une Commune où chacun, chacune et tous trouvent leur place.
- Renforcer l'expertise territoriale (cf diagnostic local) sur base des constats rapportés par les travailleurs de rues, les éducateurs, les différents services communaux, les acteurs locaux (le CPAS, Foyer du Sud, les partenaires de la Cohésion sociale, etc.) et les habitants. Pour ce faire, notamment :
 - Outiller les travailleurs de rue, selon la logique de la gestion de projet, pour développer une vision systémique de la prévention.

- o Informer les agents de prévention des diverses initiatives communales afin qu'ils puissent en informer les habitants.
 - o Participation des éducateurs de rue aux activités de la coordination sociale du CPAS pour se faire connaître et mieux connaître le tissu associatif dans sa diversité et ses complémentarités.
 - o Formation des agents de prévention aux méthodes de travail social communautaire, au prescrit légal en matière de vie privée, à la déontologie du travail de rue,
 - o Mise en place de médiateurs sociaux de rue en soutien au travail de la présence visible (renforçant le diagnostic permanent du quartier et donnant une orientation claire des projets).
- Apporter les réponses adéquates aux problèmes vécus dans les quartiers (du conflit de voisinage au stationnement dangereux en passant par les dépôts clandestins).
 - Apporter les réponses adéquates et faire un travail réel de proximité avec tous les publics (adapté aux différents quartiers que composent Forest) : les jeunes, les parents, les seniors, les nouveaux arrivants, les personnes dans la précarité, les sans-abris, les usagers de drogue, mais également, les propriétaires et les locataires ou encore les enseignants, les accueillants dans tous les services ouverts au public.
 - Permettre aux agents de la présence visible de suivre la formation premier secours.
 - Développer des antennes de quartier permettant un zonage couvrant tout le territoire de la commune.
 - Encourager et continuer l'accompagnement des enfants primo-arrivants.
 - Encourager les projets transversaux et collaboratifs entre associations, services communaux et prévention pour accompagner au mieux les jeunes forestois.
 - Améliorer l'accueil de la prévention, en collaboration avec le service des travaux afin de garantir la convivialité et un meilleur contact direct avec le citoyen.
 - Maintenir une présence visible aux abords des écoles (renforcer et soutenir le projet ALE)
 - Assurer une visibilité au service notamment en créant des équipes à vélo.

12. Vie associative et cohésion sociale

« Ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle,

religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau. »¹

Nos priorités :

- Maintenir et renforcer les dispositifs existants de cohésion sociale permettant un financement des associations.
- Encourager la mise à disposition et le prêt de matériel entre les associations.
- Créer une journée de la cohésion sociale qui permettrait à l'ensemble des associations actives dans le domaine de présenter leur activité aux habitants de la commune (continuer la mise en réseau des acteurs et organiser des journées thématiques).
- Intégrer sur le site internet de la commune un espace réservé à la présentation des associations forestoises.
- Renforcer les collaborations avec les AMO (Service d'aide aux jeunes en milieu ouvert).
- Encourager la mise en place de PISQ (petites infrastructures sociales de quartier, c'est-à-dire des espaces de rencontres développant le lien social, telles que les antennes de quartiers, espaces de jeux, de détente, de rencontre,...).
- Mettre à disposition via le site internet les informations nécessaires à la bonne gestion des asbl,...
- Soutenir toutes initiatives se basant sur le principe de démocratie directe et collaborative pour permettre l'expression directe des citoyens et un dialogue transversal.
- Développer une aide et des conseils au développement du bénévolat et volontariat.

13. Tranquillité publique

Il faut garantir la sécurité de tous les citoyen.ne.s et dans ce cadre la police de proximité joue un rôle primordial. Une commune en sécurité ce sont aussi des espaces publics propres et

¹ Définition figurant à l'article 3 du Décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale

aménagés et une sécurité routière assurée. La sécurité doit être envisagée dans un cadre global de prévention qui s'attaque tant aux causes qu'aux conséquences de l'insécurité.

Nos priorités

- Augmenter la présence visible sur le terrain de la police de proximité avec des patrouilles à pied et à vélo et poursuivre les tâches administratives via du personnel civil.
- Valoriser les agent.e.s de quartier qui assurent un réel rôle de prévention.
- Assurer une qualité d'accueil dans les commissariats et tendre vers une ouverture 24h sur 24h des commissariats de quartiers.
- Donner une priorité à la répression des infractions au code de la route pour lutter contre l'insécurité routière et soutenir la lutte contre les infractions environnementales avec Bruxelles Propreté, Bruxelles Environnement et les services communaux.
- Renforcer les médiateurs.trices de quartier et les policiers formés à la gestion des conflits et assurer une coordination avec d'autres services communaux (jeunesse, logement, CPAS, ...) mais aussi régionaux et communautaires (aide à la jeunesse) ; leur assurer aussi une formation aux questions de violences conjugales et familiales.
- Tendre vers une police reflet de la société (hommes/femmes, policier.e.s d'origines étrangères) et lui assurer une formation adéquate également à la gestion des conflits, à la question des assuétudes...
- Ouvrir le droit d'interpellation citoyenne au conseil de police et donner une accessibilité aux P.V. et compte rendus des conseils de police.
- Mieux faire connaître le rôle du conseiller en techno-prévention et encourager les citoyen.ne.s à effectuer des travaux de sécurisation de leurs habitations.
- Veiller particulièrement à la sécurité des femmes souvent victimes de harcèlements dans les espaces publics.
- Etudier la faisabilité de mise en place des recipicés dans les contrôles.
- Veiller à la bonne application des arrêtés en vigueur à la prison de Forest afin de limiter la surpopulation carcérale.

3^{ème} partie - Lutter contre le dérèglement climatique, améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie des Forestois.e.s

La lutte contre le réchauffement climatique passe également par les Communes. Nous souhaitons nous doter d'une stratégie sur plusieurs années, un « Plan Climat » recoupant les matières ci-dessous. Pour y arriver, il nous faudra :

- Désigner un.e responsable dans l'administration, sous l'égide de l'Echevin, pour élaborer un Plan Climat « Forest à l'horizon 2030 » qui soit transversal et des réunions régulières entre les différents services pour en faire le suivi devront avoir lieu.
- Créer une grille d'analyse des décisions communales via le prisme « climat ». Pour parvenir à une politique climatique efficace, toute décision pertinente de la Commune doit être évaluée au regard de son impact sur le climat et la politique climatique.
- Accorder une attention réelle aux publics les plus précarisés pour atteindre cet objectif.

1. Eau, Energie

Nos priorités :

- Adhérer à la Convention des Maires et à Energycities (réseau européen des autorités locales)
- Mieux consommer l'énergie en :
 - poursuivant l'audit énergétique et incluant tous les bâtiments de la Commune, du CPAS et du Foyer du Sud, les écoles communales,...
 - poursuivant la rationalisation de l'énergie dans les bâtiments publics en utilisant tous les outils (Sibelga, Nrclick, primes énergies de Bruxelles-Environnement, etc.) à disposition et en procédant aux investissements adéquats.
 - réalisant avec Sibelga un plan économie d'énergie pour l'éclairage public
 - redynamisant les campagnes de sensibilisation et formation des usagers des bâtiments et lancer une dynamique URE avec un responsable énergie pour chaque grand bâtiment.
 - organisant des actions de sensibilisation, en partenariat avec le secteur associatif et la Région, à l'attention des habitant.e.s, +avec une attention particulière pour les allocataires sociaux, des PME et commerces en vue de les aider à rationaliser leur consommation énergétique.
 - encourageant les écoles à mener ce type de sensibilisation auprès de leurs élèves.
- Mieux produire l'énergie en mettant les grandes toitures de la commune à la disposition de coopératives citoyennes pour investir dans les énergies renouvelables.

- Mieux acheter l'énergie :
 - en privilégiant les fournisseurs d'énergie 100% verte pour tous les bâtiments publics,
 - en proposant des achats d'énergie groupés aux habitants, en partenariat avec les structures spécialisées.
- Encourager les solutions durables contre les inondations partout où c'est envisageable, que ce soit dans l'espace public ou dans l'espace privé : toitures vertes, citernes réaménagées, revêtements des sols perméables, bassins de rétention dans les parcs, noues, digues, puits d'infiltration, mares, jardins de pluie.
- Imposer l'application du nouveau règlement communal sur la récupération de l'eau de pluie et encourager son utilisation pour arrosages.
- Poursuivre la création de nouvelles rivières urbaines pour favoriser l'écoulement des eaux et réhabiliter les anciennes sources.

2. Environnement, transition écologique, espaces verts

Nos priorités :

- Poursuivre le développement de l'Imprimerie et du pôle éco-pédagogique en une structure d'information, de sensibilisation et de formation à tout ce qui touche à la transition écologique.
- Renforcer et amplifier les activités proposées dans le cadre du Printemps de l'environnement.
- Mieux consommer en :
 - Poursuivant et renforçant toutes les initiatives (citoyennes, publiques, privées, etc.) visant à consommer sain, durable et en circuits courts (agriculture urbaine dans les espaces publics, coopératives, groupements d'achats, les commerces, les marchés, etc.)
 - Veillant à ce que les fournitures alimentaires pour les événements organisés par la commune intègrent des critères de durabilité
 - Soutenant toutes les initiatives visant à diminuer les déchets que ce soit au sein de l'administration, auprès des habitants, des commerçants ou des entreprises
 - Conditionnant des critères de gestion des déchets durables et diminution des déchets lors d'évènements publics (festivals, concerts, etc.)
- Valoriser les espaces verts existants, les renforcer et en développer de nouveaux là où cela est possible : travailler à la mise en œuvre progressive du Parc des deux rives, envisager l'implantation des « pockets parcs » ou de potagers sur de petits espaces délaissés, soutenir les projets de verdurisation des quartiers,...
- Porter une attention particulière, avec la Région, à l'état de santé des arbres de la Commune, limiter au maximum leur abattage et développer le cas échéant des solutions et options d'essence européenne en cas de remplacements et nouvelles plantations.

- S'inspirer des nouvelles connaissances scientifiques pour favoriser la plantation de nouveaux arbres en voirie.
- Sensibiliser la population à la gestion différenciée de ses espaces verts (suppression des pesticides).
- Favoriser la biodiversité lors d'aménagements, de rénovations et constructions de bâtiments publics et privés (toitures vertes, nichoirs, ruches...).
- Continuer à promouvoir les projets de développement des abeilles et des oiseaux en ville.
- Soutenir les projets de bars éphémères dans les parcs.

3. Revitalisation urbaine, Espace public et Urbanisme

Nos priorités :

- Créer une cellule de planification urbaine au sein de l'administration communale pour tenir compte des projets tant privés que publics dans la programmation des services collectifs au niveau de la commune.
- Intégrer dès le début de la législature le label de « Espace public, ami des enfants » en collaboration avec le service des travaux publics. Tout nouvel aménagement, rénovation, réaffectation de l'espace public doit être mené dans l'optique d'améliorer la qualité de l'air, de générer un partage équitable de l'espace public et de renforcer l'accessibilité et la sécurité de tous les usagers, en particulier les enfants. En effet, l'espace est accessible et convivial pour les enfants, il l'est pour tous les usagers faibles.

Cela implique de :

- Diminuer la pression automobile en multipliant les « rues apaisées » propices aux rencontres et jeux (comme rue du Katanga, avenue des familles).
- Intégrer, à chaque aménagement, le volet modes actifs avec comme objectif :
 - Devenir une commune *piéton friendly* (élargissement des trottoirs, des panneaux indiquant les temps de parcours à pied, distance, lieux et points d'intérêts à proximité et sur le parcours, l'abaissement généralisé du niveau du trottoir à l'endroit des traversées piétonnes, des traversées piétonnes sécurisées, permettant aux malvoyants de se déplacer sans danger en plaçant au sol des dalles adaptées et des signaux acoustiques aux feux de signalisation.
 - Devenir une commune *cycliste friendly* (aménager, à chaque fois que cela est possible, des « rues cyclables », intégrer des sens uniques limités (SUL), des panneaux priorité B22 et B23, les itinéraires cyclables, prévoir des parkings pour les vélos, notamment dans les écoles, et des

structures telles que les points réparation vélo disponibles sur la voie publique.

- Intégrer une gestion durable de l'eau en favorisant l'utilisation de matériaux semi-perméables et l'aménagement de noues et/ou jardins de pluies.
 - Installer des fontaines à eau publiques.
 - Prévoir un maillage jeux sur les oreilles de trottoirs et des équipements sportifs.
 - Diminuer le nombre de places de stationnement pour y installer des parkings vélos et/ou des aménagements ludiques, de la verdurisation (bacs potagers, plantes, arbres, etc.)
 - Travailler à la verdurisation des quartiers à chaque aménagement (voir aussi Environnement).
 - Renforcer la prise en compte de la parole des filles et des femmes dans le cadre de l'aménagement des rues de la commune (éclairage, améliorer les zones avec peu de visibilité, ...).
- Envisager la fermeture d'au moins une rue par quartier à toute circulation automobile de manière temporaire (les weekends) ou définitive.
 - Soutenir les projets temporaires d'occupation des rues ou espaces publics.
 - Donner une place plus importante dans l'espace public forestois aux femmes et aux hommes qui ont lutté en Belgique et dans les pays colonisés pour la fin de la colonisation et apposer des notices explicatives sur le patrimoine colonial.
 - Un plan global d'aménagement du territoire doit être établi permettant de mieux appréhender l'urbanisation de la commune, l'équilibre des différentes fonctions, la présence suffisante d'espaces verts. Une attention particulière sera donnée à l'axe entre Fonsny et Saint-Denis.
 - Privilégier l'utilisation du bâti existant à des nouvelles constructions.
 - Porter une attention particulière lors de tout nouveau projet, public ou privé à la mixité fonctionnelle en privilégiant des espaces et équipements collectifs adéquats, des espaces de co-working, une accessibilité en transports publics et être attentif à un usage parcimonieux du sol pour les nouvelles constructions, qu'elles soient publiques ou privées, tout en veillant à l'équilibre entre des espaces libres et naturels et une densité « juste » : ne pas abîmer le paysage ou briser les usages des lieux, et compenser le cas échéant les impacts négatifs de cette densification (toitures vertes...).
 - Les contrats de quartier durable et de rénovation urbaine entamés seront poursuivis en collaboration avec la Région et dans un esprit de participation citoyenne.
 - Tenir compte de l'avis émis par la Commune le 12/7/2018 pour la gestion du dossier de la friche du « Marais WIELS ». Le cas échéant, un recours vers les instances ad hoc sera fait. Tout projet devra s'intégrer dans le contrat de rénovation urbaine développé avec le Parc des 2 rives, l'itinéraire cyclopiéton le long du chemin de fer (RER vélo régional).

Il faut y conserver un espace vert, un plan d'eau qui maintienne la faune et la flore qui s'y sont développés et une servitude publique.

- Valoriser et préserver le patrimoine remarquable, classé ou non.
- Inciter les promoteurs privés à participer à l'offre de logements accessibles en consacrant une part significative (au moins 15%) de leurs projets à la construction et à la cession aux pouvoirs publics de logements à finalité sociale.
- Poursuivre les projets de réaménagement prévus dans le cadre des contrats de quartier et du CRU.
- Le site des prisons sera probablement réaffecté dans les années à venir. Dans cette perspective, un processus de concertation avec l'ensemble des parties prenantes sera lancé.

4. Mobilité et qualité de l'air

Nos priorités :

- A la suite de l'approbation du plan régional de mobilité, concevoir un plan de mobilité ambitieux pour la Commune en collaboration avec la Région et les habitant.e.s qui a pour objectif de diminuer le trafic de transit dans les voiries secondaires, diminuer la pression automobile et de favoriser les modes actifs.
- Poursuivre la généralisation des rues en zones 30 et les rendre effectives en :
 - Repensant les plans de circulation
 - Installant des dispositifs ralentisseurs
 - Elargissant des trottoirs
 - Augmentant les contrôles de vitesse
- Poursuivre les aménagements pour cyclistes (pistes cyclables, stationnement, etc.), demander la finalisation des itinéraires cyclables régionaux, mise en place des itinéraires cyclables communaux.
- Poursuivre les travaux de la commission mobilité interne à l'administration.
- Renforcer le stationnement sécurisé (parkings et boxes à vélo) en maximisant l'utilisation des bâtiments publics et les garages/parking privés.
- Conclure des conventions avec des partenaires privés (bureaux, grandes surfaces...) pour la mise à disposition de leurs parkings en soirée et le weekend.
- Poursuivre et développer les tests de mobilité alternative pour les citoyens (vélos

électriques, défi mobilité, etc.) et proposer des achats groupés de vélos pour les citoyen.ne.s.

- Mettre à disposition des fonctionnaires (Commune, CPAS, Police) des vélos pour les déplacements de service et le transport de matériel par vélos cargos.
- Etudier les modalités pour systématiser les rangs vélos et piétons au sein des écoles.
- Poursuivre et développer le brevet du cycliste dans les écoles, les formations à l'initiation du vélo en collaboration avec l'associatif, et les événements mettant les modes actifs à l'honneur (Vollenbike, Village de la Mobilité, etc.).
- 2 lignes de bus STIB seront créées (52 et 74) mais il faut poursuivre les discussions avec la STIB concernant l'amélioration des fréquences de tous les bus, l'amélioration des lignes de trams en évitant au maximum les ruptures de charges, l'amélioration des correspondances Gare du Midi, le fonctionnement du parking de délestage rue de Stalle.
- Conclure un accord avec la STIB pour que la future station de métro Albert soit parfaitement connectée à la Ligne 7.
- Dialoguer avec la SNCB pour améliorer les conditions d'accès aux gares de Forest Est et Midi et augmenter les fréquences des trains dans ces gares.
- Poursuivre l'offre de voitures partagées sur l'ensemble de la commune.
- Améliorer progressivement la performance environnementale des véhicules communaux, rationaliser la flotte et mettre les véhicules en partage ainsi qu'encourager les fonctionnaires communaux à venir travailler autrement qu'en voiture individuelle via un renforcement du plan de déplacement d'entreprise.
- Poursuivre les discussions avec les responsables de Forest National pour appliquer rapidement un plan plus ambitieux de stationnement et d'accès vers Forest National qui soit effectif et efficace (parking de délestage, navettes les soirs d'événements, mise en place d'une nouvelle réglementation et tarification autour de la salle lors des gros événements, ...).
- Entamer les discussions avec la direction de l'USG afin de mettre en place un plan de déplacement ayant le moins d'impact possible sur les riverains.
- Evaluer le plan de stationnement et continuer à favoriser les modes actifs.
- Etudier la faisabilité de la mise en œuvre de verrous permettant la diminution du trafic de transit dans les différents quartiers (Kersbeek...) ou tout autre dispositif atteignant les mêmes objectifs.

5. Logement

Nos priorités

- Poursuivre la croissance de l'offre de logements accessibles lancée lors de la législature 2012-2018, en mobilisant tous les moyens (optimisation du bâti existant, AIS, prise en gestion publique des logements vides, poursuite des projets en cours, lancement de nouveaux projets...) avec une priorité aux logements à finalité sociale.
- Poursuivre et finaliser la création d'une régie foncière communale.
- Donner les moyens au service communal, au GIL (guichet info logement) et à la cellule logement de suivre les dossiers en cours et d'informer au mieux les citoyens.ne.s sur les questions logement et sur les primes régionales accessibles.
- Établir un cadastre des bâtis disponibles comprenant les logements publics et privés.
- Poursuivre le développement de l'AISF.
- Encourager volontairement la réaffectation de bureaux et locaux en logements et réactiver les actions contre les immeubles vides (réquisition, occupation précaire, prise en gestion publique...) en privilégiant les logements à finalité sociale.
- Encourager les nouvelles formes de cohabitations : « kangourous », habitats groupés, habitats intergénérationnels....
- Soutenir des modèles novateurs d'acquisition de logements par des personnes à bas revenus (ex : projets de « community land trust », GECS,...).
- Poursuivre l'augmentation du parc immobilier du Foyer du Sud en initiant de nouveaux partenariats avec la commune, la SLRB ou les autorités régionales.
- Mener à terme tous les travaux de rénovation, de construction et d'acquisition déjà entamés (nouvelle cité, constructions dans le cadre des contrats de quartier : Huileries, Fierlant, Albert ; les constructions dans le cadre du Plan habitat, Diamant Boart et Van Volxem).
- Poursuivre le travail de diminution de la consommation énergétique des logements sociaux via le programme régional PLAGE et engager un ingénieur spécialisé.
- Développer l'offre de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- Renforcer la participation citoyenne des locataires des logements sociaux à travers le conseil consultatif des locataires et en allouant des budgets participatifs.
- Renforcer la lutte contre l'insalubrité et mettre en place un protocole contre les marchands de sommeil en coordination avec le CPAS et la Police.
- Développer des logements de transit ou un hôtel social visant à accueillir les ménages

devant quitter leur logement insalubre.

- Développer avec le CPAS et les acteurs associatifs la prévention des expulsions.
- Soutenir les projets d'épargne solidaire visant à accéder à la propriété.
- Soutenir et mieux informer de l'existence des primes à la rénovation du premier logement.

6. Service central d'achats

- Généraliser l'introduction de critères sociaux, environnementaux, sanitaires et éthiques dans les procédures d'achats de la commune.

7. Nuisances sonores et électromagnétiques, bien-être animal

Le bruit est une nuisance environnementale majeure et l'une des plus importantes causes de plainte des citoyen.ne.s. Des niveaux de bruit permanents ou temporaires trop élevés ont des conséquences directes sur la santé et la qualité de vie des habitant.e.s. En matière d'ondes électromagnétiques c'est le principe de précaution qui doit être appliqué.

Forest doit également être une commune exemplaire en matière de bien-être animal domestique ou sauvage.

Nos priorités

- Privilégier les connexions filaires dans les bâtiments publics et en particulier dans les bâtiments accueillants des usagers sensibles (enfants, aînés, ...).
- Etre particulièrement attentif au respect des normes de bruit dans les permis d'environnement et d'urbanisme principalement en matière de gestion des chantiers publics et privés, mais aussi dans le choix des matériaux en matière de réfection des rues.
- Envisager au maximum des revêtements silencieux et durables des sols aux endroits sensibles et inviter la STIB à le faire également.
- Poursuivre avec d'autres communes le combat contre les nuisances sonores dues au trafic aérien mais aussi ferroviaire (murs anti-bruit).

- Intégrer le bien-être animal dans les compétences d'un.e échevin.e et mener des campagnes de sensibilisation sur le bien-être animal (continuer la politique des « chats errants », stérilisation des chats, nourrissage des oiseaux...) et enfin mener des actions visant à préserver la biodiversité (placement de nichoirs, hôtels à insectes, ruches...).

8. Propreté publique

La propreté publique est un défi majeur, elle influence la qualité de vie, la sécurité, la vie sociale. Différents axes doivent être actionnés : préventifs (sensibilisation), répressif (amendes), éducatifs et pédagogiques. Etant une compétence partagée avec la Région, elle doit être coordonnée parfaitement. De réels efforts ont été accomplis, mais un « plan propreté » volontariste doit être mis sur pied.

Nos priorités

- Inscrire Forest comme « Commune zéro déchets » en multipliant les initiatives citoyennes et associatives (repair cafés, donneries, composts collectifs...) mais aussi en réduisant le gaspillage alimentaire dans les cantines collectives, en faisant la promotion des commerces locaux proposant des produits « en vrac », en lançant des projets d'écoles, d'associations, d'entreprises et d'administrations « zéro déchet ».
- Réduire l'utilisation du plastique, véritable fléau écologique en proposant des alternatives hygiéniques et durables.
- Renforcer l'acquisition de matériel adapté pour le nettoyage des rues, assurer un service de week-end pour les endroits de grand passage et moderniser le balayage des rues.
- Fournir des poubelles solides dans certains lieux stratégiques et des poubelles de tri pour le recyclage ainsi que des cendriers de rue.
- Poursuivre résolument les auteurs de dépôts clandestins et renforcer les équipes de ramassages des dépôts clandestins.
- Favoriser l'enterrement des bulles à déchets et pérenniser l'initiative des bulles pour recyclage des huiles de friture.
- Collaborer avec Bruxelles Propreté pour informer et sensibiliser les habitant.e.s et les commerçant.e.s en matière de propreté.
- Renforcer les opérations « déchetterie mobile » dans les quartiers.
- Sensibiliser les utilisateurs des espaces verts en veillant à leur propreté, à ramasser les excréments des chiens.

- Accentuer les collaborations entre police et services communaux de la prévention et de la propreté publique pour appliquer la taxation sur les incivilités en matière de propreté publique et leur appliquer des Sanctions administratives communales.
- Renforcement de la surveillance dans les zones sensibles aux dépôts clandestins.
- Créer la possibilité d'un service de collecte occasionnelle (maximum 2 fois/an) des riverains pour cause d'absence aux jours de collecte prévus.
- Augmenter les actions de sensibilisation à la propreté auprès des commerçants et également auprès du secteur de l'Horeca.